

L'assurance des flux logistiques dans les zones de risques de guerre

18 avril 2024

LES CONFLITS, L'IMPACT, L'ASSURANCE

LES CONFLITS, L'IMPACT ET L'ASSURANCE

FRAGILITE DES CHAINES LOGISTIQUES / MARITIME

- **LES ALEAS**

- GEOPOLITIQUE
- ECONOMIQUE
- PANDEMIES

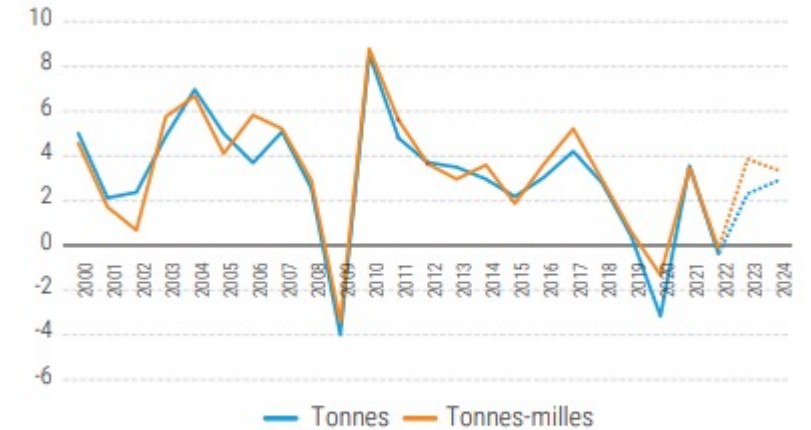
- **LES CONFLITS**

- CRIMEA / LUGANSK OBLAST/ UKRAINE – RUSSIE / ISRAEL-HAMAS / GOA
- ... IRAN / GULF PERSIQUE

- **IMPACT**

- APPROVISIONNEMENT MATIERE PREMIERES – TRAFIC VRAC SEC / LIQUIDE / CONT
 - FRAGILE MAIS ESSENTIEL (COVID)
- NAVIRES CARGAISON ET EQUIPAGE
- FRET: PETROLIERS - EN HAUSSE

Figure 1 Croissance du commerce maritime, en tonnes et en tonnes-milles, 2000–2024
(Variation annuelle en pourcentage)



Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après les séries chronologiques du Shipping Intelligence Network de Clarksons Research (juillet 2023).

Note : Les données concernant l'année 2023 sont des estimations, celles concernant l'année 2024 des prévisions.

FRAGILITE DES CHAINES LOGISTIQUES / MARITIME

- **LES DEFIS**

- DECARBONATION (OMI / EEXI /CII)
- VEILISSEMENT DE LA FLOTTE
- DEVELOPPEMENT DURABLE –
 - DISTANCES PARCOURUS PETROLE ET CEREALS EN FORTE AUGMENTATION

- **L'ASSURANCE**

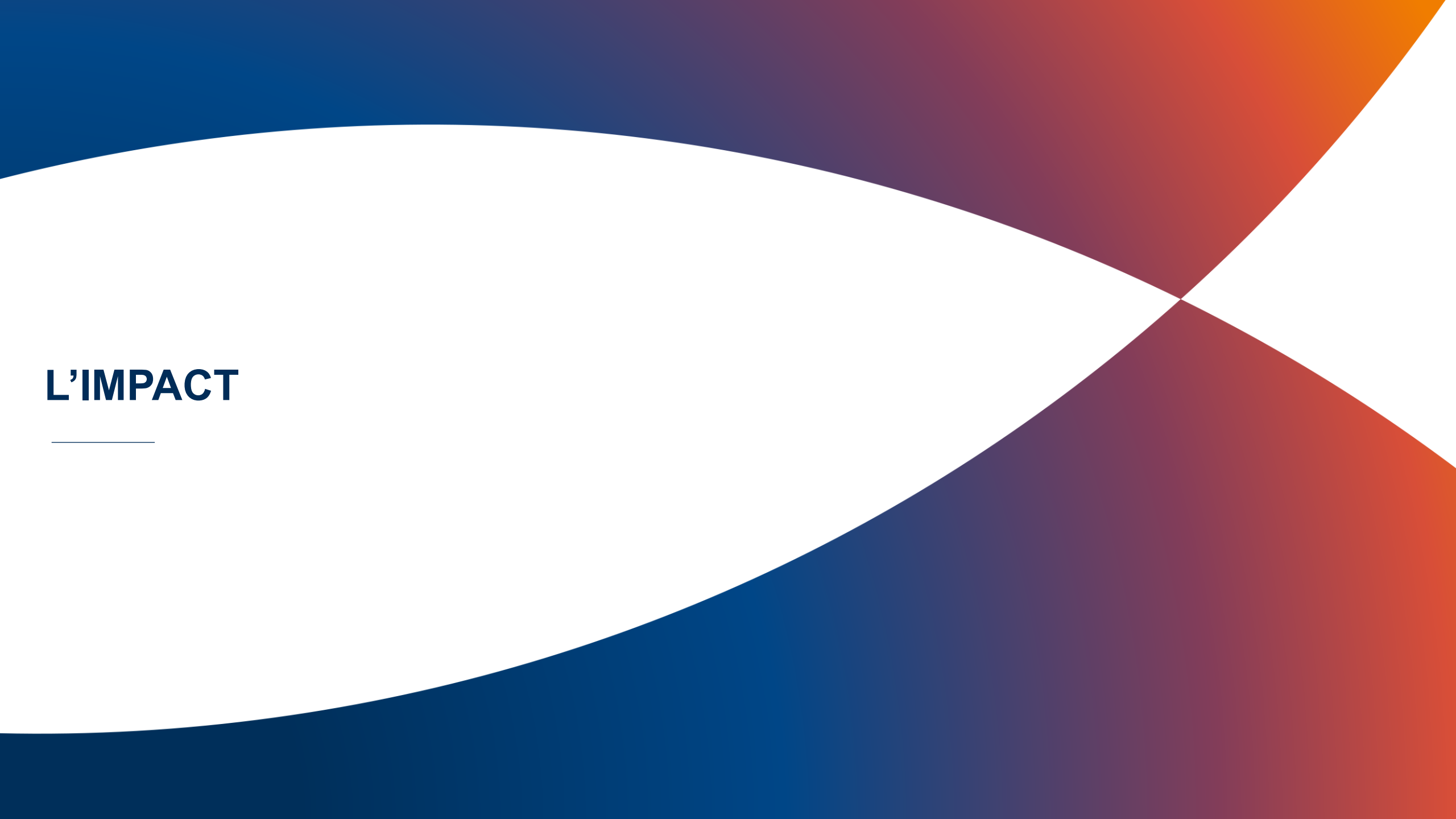
- CORPS & MACHINE
- FACULTES

- **RISQUES ORDINAIRES**

- COUVERT SAUF EXCLUSIONS DE TERRITORIALITE
 - ABSOLU (CRIMEA/IRAN/COREE DU NORD/
 - RELATIVE (BUR/VENEZUELA)

- **RISQUES DE GUERRE ET RISQUES ASSIMILES – REGIME D'EXCEPTION**

- QUI PAIE?



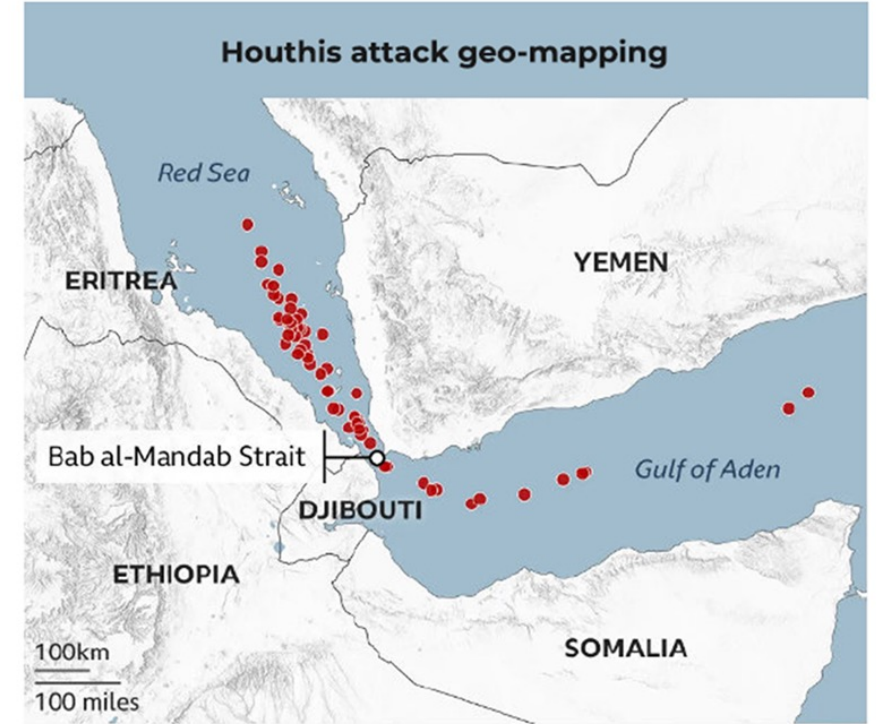
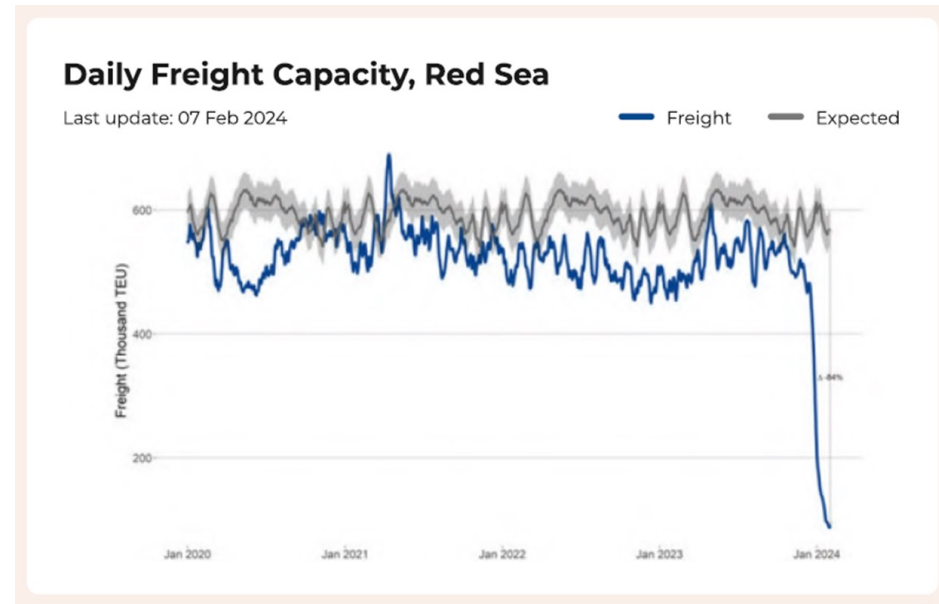
L'IMPACT

LES CONFLITS

MER ROUGE

- SUEZ : 21.344 NAVIRES EN 2023, 7% DU TRANSPORT DE PÉTROLE BRUT MONDIAL ET 25% DU TRANSPORT EN CONTENEURS
- ATTAQUES IMPRÉVISIBLES SUR DES NAVIRES NON US ET UK : CHINE ET RUSSIE (DARK FLEET)

- BAISSSE DU TRAFFIC



Source: Ambrey Analytics

LES CONFLITS

MER ROUGE

- MV "TRUE CONFIDENCE"
USD 17,6M



- MV "RUBYMAR"



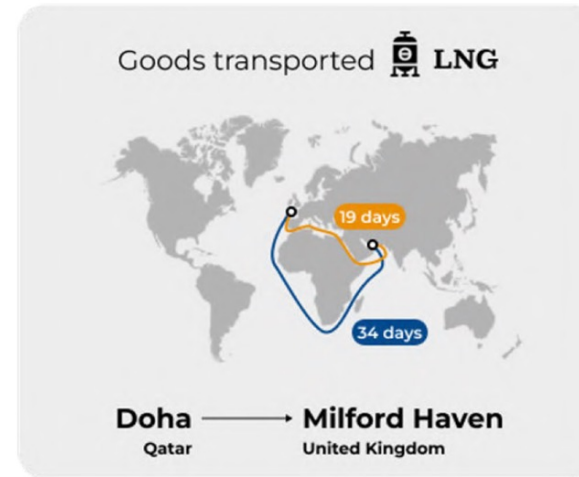
- 80 INCIDENTS 40 NAVIRES ATTAQUES

RISQUES DE GUERRE : MER ROUGE

- **DETOURNEMENT**

- **IMPACT**

- FINANCIER
 - Hedge bunkers vs droits de passage
 - Résultats opérationnels
- CAPACITE DE FRET
- ENVIRONNEMENTAL



CHANGEMENT DES ROUTES NAVIGABLES (spire global)

October 2023



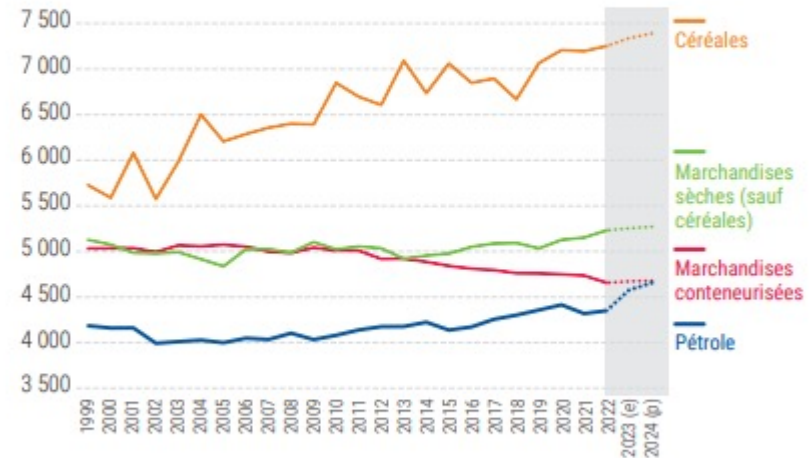
January 2024



RISQUES DE GUERRE : MER NOIRE

- **MER NOIRE:**
 - CORRIDOR
 - CROISSANCE DES DISTANCES PARCOURUES

Figure 3 Distance moyenne parcourue par les céréales, les autres marchandises sèches en vrac, les marchandises conteneurisées et le pétrole, 1999–2024 (Milles marins)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les séries chronologiques du Shipping Intelligence Network de Clarkson Research, 8 juin 2023.

Abréviations : (e) = estimations ; (p) = prévisions.

L'ASSURANCE

GUERRE: L'ASSURANCE

- MARCHE RISQUES DE GUERRE ET RISQUES ASSIMILES
 - PVT : VIOLENCES POLITIQUE (incl GUERRE) ET TERRORISM
 - RIPO: RISQUES POLITIQUE (CEND)
 - RG: RISQUES DE GUERRE, GUERRE CIVIL & RISQUES ASSIMILEES
- MARCHES PRINCIPAUX
 - LONDRES
 - DISPERSE MARCHES (AGENCES) ET FACILITES RG

	POLICE MARITIME	POLICE PVT	POLICE RIPO
TERRORISME	✓	✓	✗
GREVES, EMEUTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES (GEMP/SRCC)	✓	✓	✗
GUERRE, GUERRE CIVIL, (RG)	✓	✓	✗
CONFISCATION, EXPROPRIATION, NATIONALISATION DÉPOSSESSION (CEND)	✗	✗	✓

RISQUES DE GUERRE : L'ASSURANCE MARITIME

CADRE LÉGAL

- ARTICLE 172-16 DU CODE DES ASSURANCES (2011)
- ***LES ASSUREURS NE RÉPONDENT PAS DU RISQUE DE GUERRE ET SES RISQUES ASSIMILÉS, SAUF CONVENTION CONTRAIRE.***

DEUX CATÉGORIES DÉFINIES PAR LES ASSUREURS MARITIMES ET TRANSPORT

- **RISQUES DE GUERRE AU SENS PROPRE** (QUI SE RATTACHE AUX OPÉRATIONS MILITAIRES)
- **RISQUES DE GUERRE ASSIMILÉS** : PIRATERIE, GRÈVES, ÉMEUTES, CAPTURES, SAISIES, TERRORISME...

ABSENCE DE DÉFINITION LÉGALE EN DROIT FRANÇAIS

- **ABSENCE DE DEFINITION LEGALE DE LA GUERRE**

- CONVENTION CONTRACTUELLE

« Guerre » désigne une démonstration de force entre au moins deux États souverains, quelle qu'en soit la finalité, et/ou un conflit armé entre puissances souveraines et/ou des hostilités déclarées ou non et ouvertes entre états souverains, y compris des invasions et des actes d'ennemis étrangers, à l'exception des cas prévus à la clause 3 des Exclusions.

- **JUS AD BELLUM ET JUS IN BELLO**

- DEFINITION DE LA GUERRE

4 CONVENTIONS DE GENÈVE DU 12/08/1949 ET LES PROTOCOLES I, II, III

- La présente Convention s'appliquera en cas de **guerre déclarée** ou de **tout autre conflit armé** surgissant entre deux ou plusieurs des Hautes Parties contractantes, même si l'état de guerre **n'est pas reconnu** par l'une d'elles. La Convention s'appliquera également dans tous les cas d'occupation de tout ou partie du territoire d'une Haute Partie contractante, même si cette occupation ne rencontre aucune résistance militaire. Si l'une des Puissances en conflit n'est pas partie à la présente Convention, les Puissances parties à celle-ci resteront néanmoins liées par elle dans leurs rapports réciproques. Elles seront liées en outre par la Convention envers ladite Puissance, si celle-ci en accepte et en applique les dispositions
 - Rappelant que tout état a le devoir, conformément à la Charte des Nations Unies, de s'abstenir dans ses relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout état, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies, **JUS CONTRA BELLUM**

- L'ASSURANCE

RISQUES DE GUERRE : UN RÉGIME SPÉCIAL EN ASSURANCE MARITIME & TRANSPORT - CARACTERISQUES

RISQUES ASSIMILES

	FRANÇAIS	UK	BELGE
TERRORISME POLITIQUE	GUERRE		GREVES
GREVES	GUERRE	STRIKES	GREVE
EMEUTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES	GUERRE	STRIKES	GREVES
LOCK OUT	GUERRE	STRIKES	GREVES
GUERRE	GUERRE	GUERRE	GUERRE
PIRATERIE CARACTERE POL OU SE RATTACHANT A LA GUERRE	GUERRE		
PIRATERIE (LUCRATIVE)	RISQUES ORDINAIRES	RISQUES ORDINAIRES	RISQUES ORDINAIRES
GUERRE CIVIL	GUERRE		GUERRE
ANY PERSON ACTING FROM A POLITICAL OR RELIGIOUS MOTIVE		GREVES	GREVES

EXCLUSIONS

- TERRORSIME (TERMINATION OF TRANSIT CLAUSE): LANDBASED
- EXCLUSION DES RISQUES ATTAQUES CYBERNETIQUE
- MARINE CYBER EXCLUSION: GUERRE ET TEMPS DE PAIX
- RADIOACTIVE CONTAMINATION, BIOLOGICAL, BIO-CHEMCIAL AND ELECTROMAGNETIC WEAPONS EXCLUSIONS
- FIVE POWERS CAR CLAUSE (UK/US/FRANCE/RUSSIE/CHINE)

EXCLUSIONS

- TERRORSIME (TERMINATION OF TRANSIT CLAUSE): LANDBASED
- EXCLUSION DES RISQUES ATTAQUES CYBERNETIQUE (LMA 5403 CL380)

*Where this Clause is endorsed on contracts covering risks of war, civil war, revolution, rebellion, insurrection, or civil strife arising therefrom, or any hostile act by or against a belligerent power, or terrorism or any person acting from a political motive, **Clause 1.1. Shall not operate to exclude losses (which would otherwise be covered) arising from the use of any computer, computer system computer software programme, or any electronic system in the launch and/o guidance system and/or firing mechanism of any weapon or missile.***

- RADIOACTIVE CONTAMINATION, BIOLOGICAL, BIO-CHEMICAL AND ELECTROMAGNETIC WEAPONS EXCLUSIONS
- FIVE POWERS WAR CLAUSE (UK/US/France/RUSSIE/CHINE)

RISQUES DE GUERRE : UN RÉGIME SPÉCIAL EN ASSURANCE MARITIME & TRANSPORT

Marché français



Cartographie : CESAM (zones 7/8 résiliation automatique)



Les Risques de guerre complètent les Risques Ordinaires



Waterborne et Garantie Etendue



Piraterie politique (RG) vs piraterie lucrative (RO)

Marché de Londres



Cartographie : JCC (Joint Cargo Committee JWC (Joint War Committee)



Les Risques de guerre sont disponibles en “stand-alone”



Waterborne et Political Risks (CEND + PVT)



Pas de distinction (dérogation l'exclusion capture et détention)

HISTORIQUE: L'INCLUSION VERS L'EXCLUSION DES RISQUES ORDINAIRES

L'ASSURANCE MARITIME NE COVRAIT PAS UNIQUEMENT LES RISQUES SUR MER (DE LA MER (UK)) PERILS ET RISQUE ASSIMILEES A LA GUERRE

SG FORM MIA 1906 :

“men of war enemies, takings at sea, arrests restraints and detainments of all Kings princes and people”

FC&S CLAUSE

“warranted free of capture seizure and detention, and the consequences thereof or any attempt therat, piracy expected, and also from all consequences of hostilities or warlike operations, whether before or after declaration of war”

POLICE D'ASSURANCE MARITIME D'ANVERS 1JUILLET 1859

« Les risques de guerre ne sont à la charge des assureurs qu'autant qu'il y ait convention expresse. Dans Ce cas, il est entendu qu'ils répondent de tous dommages et pertes provenant de guerre, hostilités, représailles, arrêts, captures et molestations de gouvernements quelconques, amis et ennemis, reconnus et non reconnus, et généralement de tous accidents et fortunes de guerre. »

POL FRANCAISE

l'article 350 du Code de commerce de 1807 disposait que : « Saint aux risques des assureurs, toutes pertes et dommages, qui arrivent aux objets assurés par tempête, naufrage, échouement, abordage, fortuit, changement forcé de route, de voyage ou de vaisseau, par jet, feu, prise, pillage, arrêt par ordre de puissance, déclaration de guerre, représailles et généralement par toutes les autres fortunes de mer ».

EXCLUSION

IMPRIMEES FRANCAISES (Art.7.7)

- a) guerre civile ou étrangère, hostilités, représailles, torpilles, mines et tous autres engins de guerre, et généralement tous accidents et fortunes de guerre, ainsi qu'actes de sabotage ou de terrorisme ayant un caractère politique ou se rattachant à la guerre
- b) captures, prises, arrêts, saisies, contraintes, molestation ou détentions par tous gouvernements et autorités quelconques
- c) émeutes, mouvements populaires, grèves, lock-out et autres faits analogues
- d) piraterie ayant un caractère politique ou se rattachant à la guerre

IMPRIMEES ANGLAISES (ICC A 2009)

- 6. In no case shall this insurance cover loss damage or expense caused by
 - 6.1 war civil war revolution rebellion insurrection, or civil strife arising therefrom, or any hostile act by or against a belligerent power
 - 6.2 capture seizure arrest restraint or detainment (piracy excepted), and the consequences thereof or any attempt thereat
 - 6.3 derelict mines torpedoes bombs or other derelict weapons of war.

IMPRIMEES BELGES (Art. 11.2.5.1)

- La présente assurance ne ouvre en aucun cas:
 - guerre avec ou sans déclaration, guerre civile, révolution, hostilités, représailles, arrêts, captures et molestations de gouvernements quelconques amis et ennemis, reconnus et non reconnus, rébellion, insurrection ou lutte civile en résultant ou tout acte hostile par ou contre une force belligérante;
 - capture, saisie, arrêt, contrainte ou détention, provenant des risques cités sous l'alinéa précédent, et les conséquences de ceux-ci ou de toute tentative les concernant;
 - mines, torpilles, bombes, abandonnées ou autres armes de guerre abandonnées;
 - autres risques de guerre définis dans la loi belge;
 - tous accidents et fortunes de guerre en général ;

RISQUES DE GUERRE : UN RÉGIME SPÉCIAL EN ASSURANCE MARITIME & TRANSPORT - CARACTERISQUES

“WATERBORNE”

Elle cesse lors de leur **mise à terre** au port final de déchargement. Sauf stipulation contraire, elle ne peut se prolonger, même à bord du navire de mer ou sur allèges, au-delà d'un délai de **quinze jours** à compter de minuit du jour où le navire aura mouillé ou se sera amarré dans le port final de déchargement

“NOC”

REGIME SPÉCIALE

- 7 jours
- 48h US

COUVERTURE / POLICE INDÉPENDANTE

“RACHAT”

TOUS RISQUES - PERIL DENOMME

RISQUE EXCEPTIONNEL, RÉGIME D'EXCEPTION

- **ETENDUE**

- WOL/GARANTIE
- RG & SRCC

Les présentes Conventions Spéciales ont pour objet de garantir les marchandises assurées contre les dommages et pertes matériels, ainsi que les pertes de poids ou de quantités résultant de :

a) guerre civile ou étrangère, émeutes, mouvements populaires ;

b) explosion de torpilles, mines et tous autres engins de guerre autres que ceux destinés à exploser par modification de structure du noyau de l'atome et, généralement, de tous accidents et fortunes de guerre ;

c) actes de sabotage et/ou de terrorisme qui ont un caractère politique ou qui se rattachent à la guerre ;

d) captures, prises, arrêts, saisies, contraintes ou détention par toutes autorités gouvernementales quelconques et provenant d'un des faits énumérés au a) ci-dessus ;

e) grèves, lockout et autres faits analogues ;

f) piraterie ayant un caractère politique ou se rattachant à la guerre.

- **CAPACITE GUERRE GAREX**

- GROUPEMENT DE CAPACITE (7 assureurs membres) ASSURANCE/REASSURANCE
- POOLING / FACILITES
- CORPS & MOTEURS / FACULTES

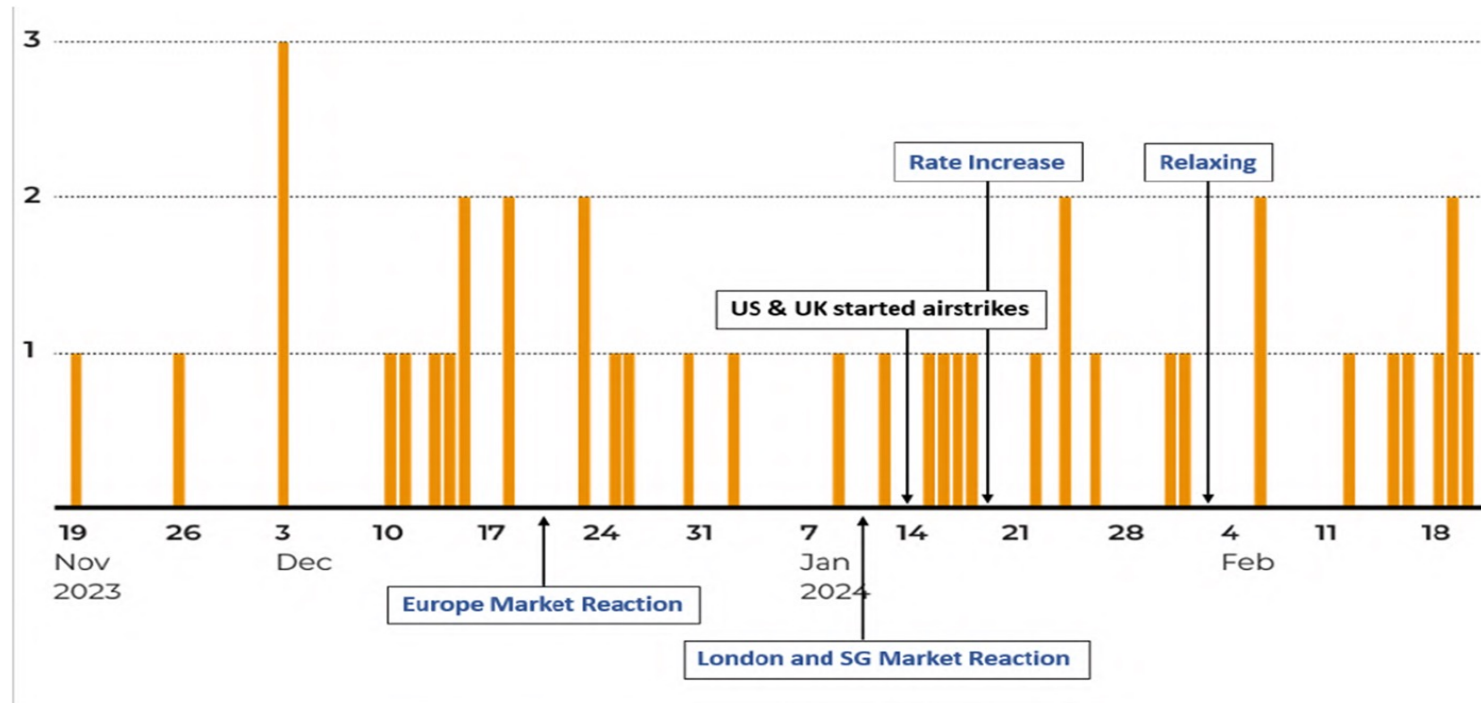
- **APPRECIATION ET CARTOGRAPHIE DU RISQUE:**

- 2 GRILLES:
 - JCC/JWC - GLOBAL CARGO WATCH LIST/JOINT WAR COMMITTEE
 - CESAM: 9 ZONES
 - 7-8: CAS PAR CAS / ACCORD PREALABLE / RESILIATION AUTOMATIQUE
 - BELGE: REF GCWL AUTRES QUE LOW & MODERATE HC / TAUX A CONVENIR
- TAUX A CONVENIR
- VALIDITE DES TAUX
 - PRINCIPE: 48H (Art.9 RGE)
 - A CONVENIR
- CAPITAUX
- APPRECIATION DECALEE GOA

RISQUES DE GUERRE : MER ROUGE

- MER ROUGE: CALENDRIER DES ATTAQUES ET REACTIONS DES ASSUREURS

Timeline of Red Sea Attacks & Market Reaction



Risques de guerre : un régime spécial en assurance maritime & transport

Cartographie : scoring anglais (JCC)

Location	Risk	Marine - War	Marine - Strikes	Air - War/Strikes	Air - War	Ground - War/Strikes	Piracy:only for use with JC2011/017 GCWL Clause 2011	Cargo Theft
Russia	(Elevated) 2.1	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes		
Russia (Ground: within 200km of the land border with Ukraine. Marine: Black Sea coast within territorial waters.)	(Very high) 3.2	Yes	Yes			Yes		
Russia (North Caucasus Federal District, less Stavropol Territory)	(Elevated) 1.8			Yes	Yes	Yes		
Ukraine	(Severe) 4.9	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes		
Ukraine (Ground: Donbass conflict zone; Marine: Black Sea coast and Sea of Azov within territorial waters)	(Severe) 4.9	Yes	Yes			Yes		

What is the Risk Scale?

6.5 And Above	Extreme
4.4 to 6.4	Severe
3.2 to 4.3	Very high
2.4 to 3.1	High
1.6 to 2.3	Elevated
0.8 to 1.5	Moderate
0 to 0.7	Low

The risk scale ranges from 0 - 10. The scores enable the comparison of risk between location, providing a greater degree of precision than risk bands alone (e.g. Extreme). Each risk band has been colour coded to be consistent with the system used by IHS Country Risk

GESTION - CONVENTION

CLAUSES CONTRACTUELLES

Les risques de guerre sont couverts automatiquement aux conditions des « Conventions Spéciales RG GE 2023 pour l'assurance des marchandises transportées contre les risques de guerre, de terrorisme et de grève - Garantie Etendue - imprimé du 1er septembre 2023 »; pour ce qui concerne les zones CESAM 1 à 6 (inclus), sous réserves des pays exclus et listés dans la clause « zone géographique »

Les pays ou zones CESAM 7 et 8 (selon annexe V) restent exclus, sauf déclaration préalable, acceptation et surprime par les assureurs.

In case of change in the CESAM areas zoning, **Underwriters shall be entitled to request corresponding changes and thus applicable conditions. This **shall be made in writing** subject to usual War and/or SRCC notices.*

IMPRIMEES MARCHES

- CLAUSE PRIME GGR CF 304 ABAM (LOW & MODERATE)
- CLAUSE CE104 PIRATERIE SEIZURE ET MOLESTATION (HIGH AND SEVERE)

ABSENCE DE DISPOSITIONS:

- CHANGEMENT CONTRACTUEL
- RESPECTS DES NOC

NOUVELLES CONDITIONS 2023 – PERTE D'ATTRACTIVITE OU ALLIGNEMENT AVEC LES MARCHES ?

(1) LIEN CAUSAL ENTRE LA GUERRE ET LES CAPTURES

CONVENTION SPECIALE RG WB 2023

a) guerre civile ou étrangère, émeutes, mouvements populaires

d) captures, prises, arrêts, saisies, contraintes ou détention par toutes autorités gouvernemen-
tales quelconques et **provenant d'un des faits énumérés au a) ci-dessus** ;

POLICE D'ANVERS 2004 – Exclusion selon Art.11.2.1

les dommages, pertes et/ou frais survenus par capture, confiscation et autres événements quelconques, qui proviennent de contrebande, commerce prohibé ou clandestin.

Commentaires rédacteurs

NOUVELLE CLAUSE ABAM 23/03/2023 – EXCLUSION CAPTURE SEIZURE ARREST ENFORCEMENT ORDER OR DETENTION

Contrary to any other provision from the Cargo Insurance Policy of Antwerp d.d. 20.04.2004 **this insurance does not cover** under any circumstances : capture, seizure, arrest, enforcement order or detention (piracy excepted), as well as the consequences thereof or any attempt thereto.

JURISPRUDENCE

REVEIL DES RISQUES DE GUERRE INCITE PAR LA REALITE GEOPOLITIQUE

(2) SUPPRIMER NOTIONS DATÉES (HOSTILITÉS, REPRÉSAILLES ET MOLESTATIONS)

NOUVELLES CONDITIONS 2023 – PERTE D'ATTRACTIVITE OU ALIGNEMENT AVEC LES MARCHES ?

(3) LA DEPOSSESSION ET LE DELAISSEMENT

- RGE FRANCAIS:

REINTRODUIRE LE CHOIX D'EXERCER LE DROIT À DELAISSEMENT

ARTICLE 8 Bis – Délaissement

L'assuré peut choisir d'exercer le droit à délaissement en cas de dépossession ou d'indisponibilité prévue au paragraphe 3°) de l'article 2.

3°) La dépossession ou l'indisponibilité ouvrant droit à délaissement est garantie si elle résulte de captures, prises, arrêts, saisies, contraintes ou détentions ordonnés par toutes autorités gouvernementales quelconques et provenant d'un des faits énumérés au 1 a) ci-dessus.

- RG BELGE

Les dispositions des articles 12 et 13 de la Police d'Assurance d'Anvers sur Marchandises du 20.04.2004 sont d'application, toutefois le délaissement ne peut être invoqué que dans les seuls cas de dommages et/ou pertes matériels d'au moins $\frac{3}{4}$ de la valeur si ceux-ci proviennent d'un péril assuré par la présente clause..

(4) « VIA »

(5) ADOPTION ZONING CESAM PAR D'AUTRES MARCHES

**RISQUE EXCEPTIONNEL, RÉGIME D'EXCEPTION,
PRATIQUE DIFFÉRENTE MAIS COMPLÉMENTAIRE**

LA PRATIQUE

STANDARDISE

- NOC - RESILIAITON
- APPRECIATION DU RISQUE & ZONING

LOI DES MARCHES

- APPRECIATION DU RISQUE
- LIMITATIONS CONTRACTUELLES

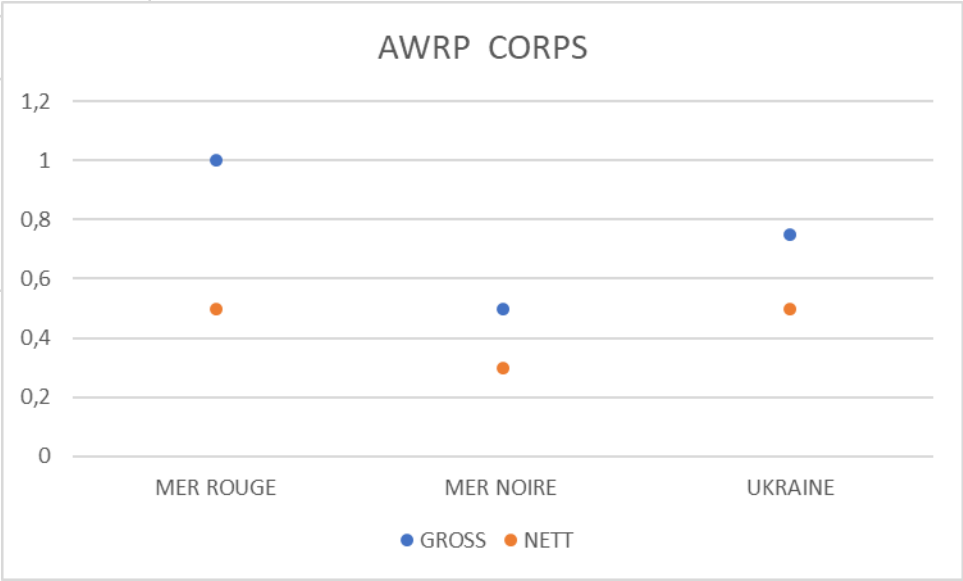
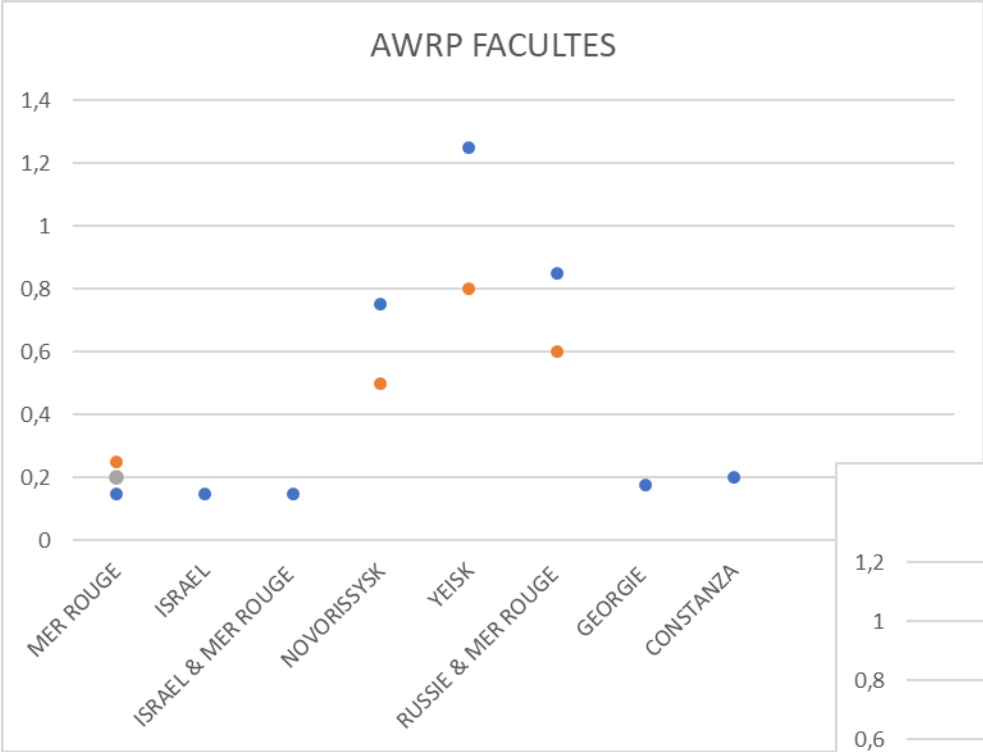
Notwithstanding anything to the contrary contained within this insurance, cover under this insurance for Capture, Seizure, Arrest, Restraint, Detainment perils shall only attach at, below or south of Latitude 45° 1'N;

In no case shall cover under this insurance, cover loss damage or expense directly or indirectly caused or incurred by Capture, Seizure, Arrest, Restraint, Detainment perils at, above or north of Latitude 45° 1'N; and/or as the subject-matter insured moves northbound out of and away from the Black Sea.

LA PRATIQUE

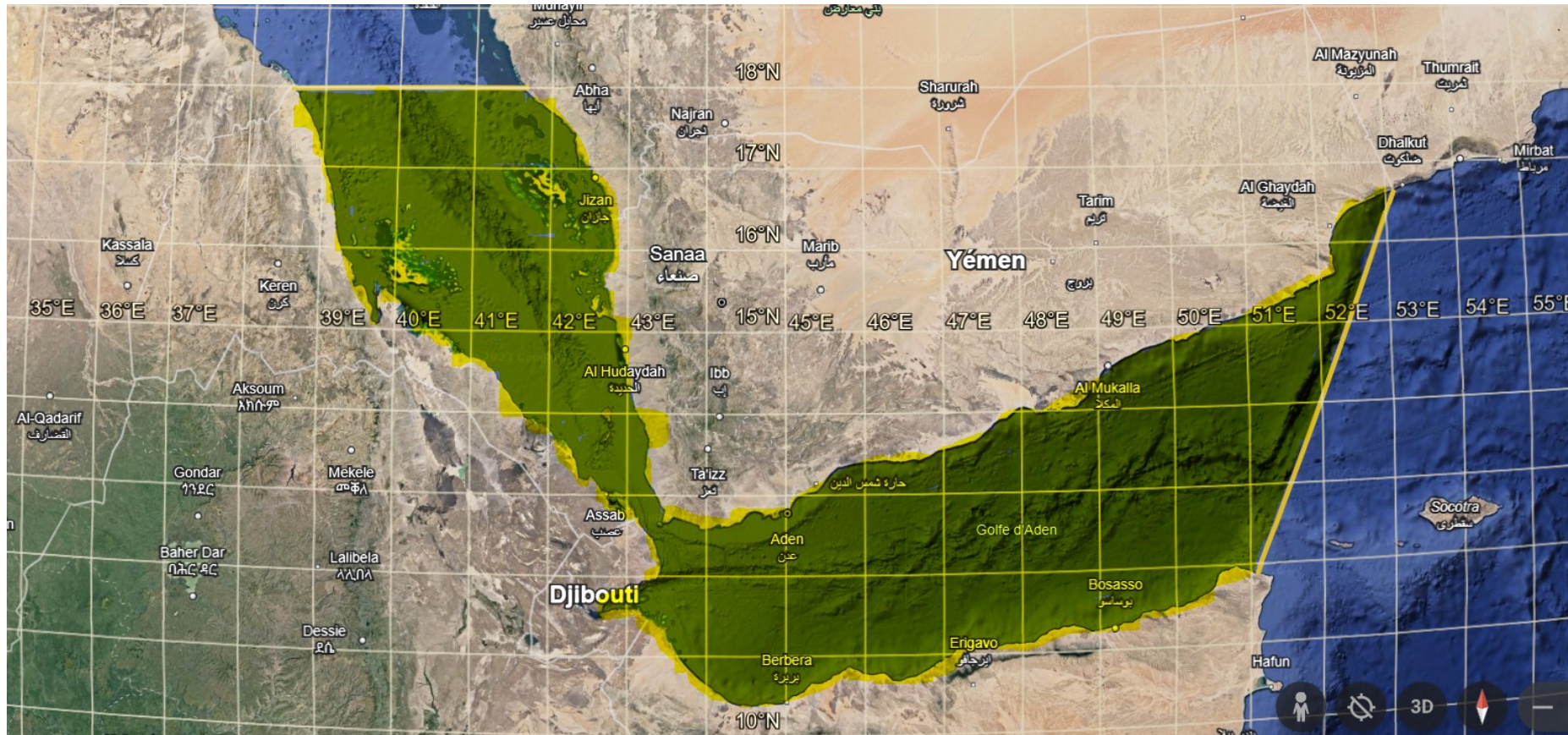
LOI DES MARCHES

- AWRP
- MODALITES DE PRICING
- CAPACITES
- VALIDITE DES TAUX



Risques de guerre : un régime spécial en assurance maritime & transport

Mer rouge : réponse des assureurs risques de guerre français / zonage CESAM



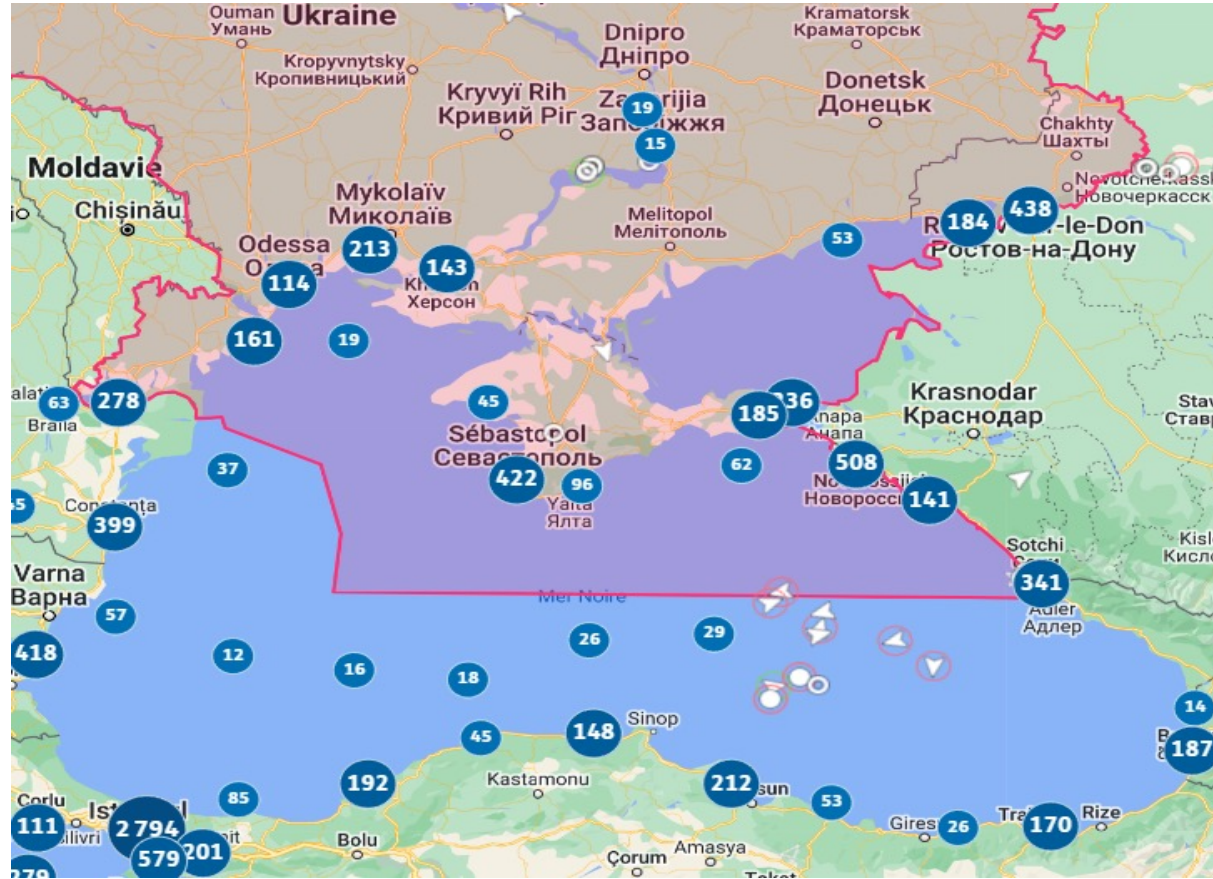
Risques de guerre : un régime spécial en assurance maritime & transport

Mer rouge : réponse des assureurs risques de guerre UK / zonage JCC



Risques de guerre : un régime spécial en assurance maritime & transport

Mer noire : zonage JWC

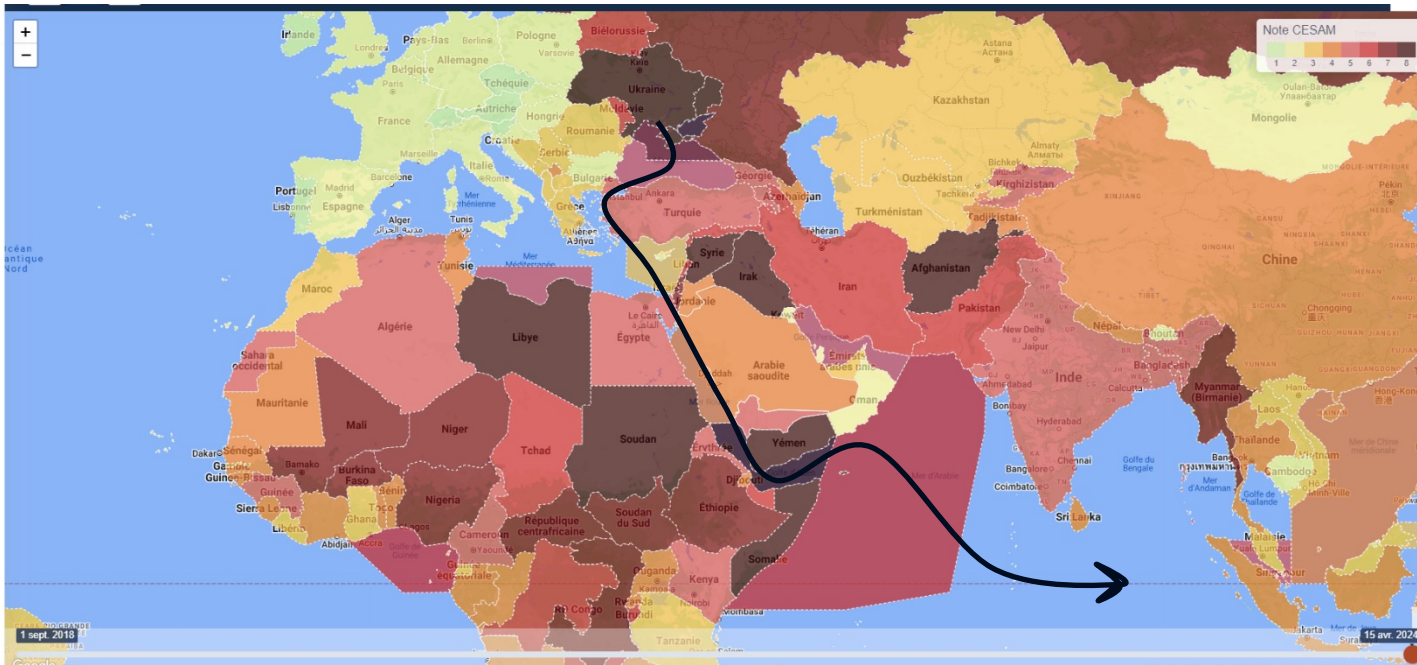


Risques de guerre : un régime spécial en assurance maritime & transport

IMPRIMEES FRANCAISES (Art.9)

“via”

« ...en cas de transport depuis, via ou à destination d'une zone géographique faisant l'objet d'une cotation au cas par cas »



Risques & conformité



Financial Security

- Coordination of Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism (AML-CFT);
 - International sanctions;
 - Anti-corruption & Anti-fraud policies;
- ⇒ Establishing Diot-Siaci policies;
- ⇒ Control and Monitoring through the different units and subsidiaries of the Group.



Internal Control

- Coordination of the risk mapping approach;
 - Setting up internal control systems and procedures;
 - Assistance and advices on daily operations;
- ⇒ Local correspondents in the different business units.



Added Value

- Supportive department for the various business units;
- Regular exchanges with major leading Underwriting insurance companies;
- Direct access to DGT;
- Reactivity and Efficiency ;
- Assistance and Client's support in the counterparties screening.

Due Diligence screening undertaken by our Production and Claims Broking team:

- ✓ Lloyd's searcher License: Sanctions and Ownership screening (Beneficial Owner, Commercial Operator, Nominal Owner, Registered Owner, Technical Manager, third Party Operator and ISM Manager).
- ✓ Worldcheck License: shipment from/to/within a sanctioned country, specific spot operations, before any claim settlement....

Merci de votre attention

